

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

STAGE : ESTHETICIEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE: 83 28 04 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général

STAGE : ESTHETICIEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles d'exercice de la profession d'esthéticien et de développer des comportements socio-professionnels :

- ◆ s'adapter au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences du lieu de stage et des clients ;
- ◆ s'intégrer au sein d'une équipe ;
- ◆ établir des relations positives dans un contexte de travail.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En épilation du corps,

dans une situation réelle « pratique » (c'est-à-dire sur modèle Dame, cliente inconnue, présentant une pilosité suffisante) pour l'accueil et les services techniques,

dans un temps de réalisation de maximum quarante-cinq minutes pour les deux jambes ou les deux cuisses ou de maximum trente minutes pour les aisselles ou le bikini,

en disposant de la fiche diagnostic type,

en toute autonomie de décision quant à la sélection des techniques, matériels et produits, et d'exécution des services techniques,

dans une situation réelle ou simulée ou sous forme de questions/réponses orales ou écrites pour la réception et le rangement des marchandises,

- ◆ d'accueillir la cliente ;
- ◆ d'installer la cliente ;
- ◆ d'établir le diagnostic ;
- ◆ de compléter la fiche client ;
- ◆ d'effectuer l'épilation de deux parties du corps (jambe ou cuisse + aisselles ou bikini) correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ de conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins ;
- ◆ de réceptionner une livraison et ranger les marchandises livrées.

En respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerne la pertinence du diagnostic :
 - d'identifier les éléments utiles à la prise en charge (caractéristiques de la peau et des phanères, attentes et besoins de la cliente, contre-indications....) ;
 - de sélectionner les soins appropriés (techniques, appareils et produits) ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation du processus :
 - de respecter l'organisation (gestion rationnelle du temps, du matériel, des produits...) et la chronologie des étapes du service dans le délai d'exécution prescrit ;
 - d'appliquer les techniques d'épilation dans le respect du mode opératoire ;
 - d'utiliser le matériel et les produits de manière appropriée ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
 - d'obtenir le résultat de l'épilation conforme aux effets attendus ;
 - d'adapter les conseils aux besoins et attentes de la cliente (contenu via fiche client) ;
 - de contrôler la livraison ;
 - de ranger les marchandises ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
 - d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie personnelles ;
 - d'assurer la protection et le confort de la cliente tout au long de la prestation ;
 - d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ en ce qui concerne la qualité de la relation et de la communication :
 - d'adapter les techniques d'accueil et de dialogue au type de cliente dans le respect des règles déontologiques ;
 - d'adapter la terminologie utilisée à l'interlocuteur (cliente et professionnels).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Epilation du corps », code 832803U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect des règles de déontologie, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement,

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de s'insérer dans une équipe de travail et d'y entretenir des rapports corrects avec la clientèle et le personnel ;
- ◆ de participer aux différents soins d'esthétique, d'hygiène et de bien-être en vue de développer son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage ou un journal de bord ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein du lieu de stage, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ le niveau de cohérence, de précision et de logique du rapport de stage,
- ◆ le niveau de pertinence du vocabulaire technique.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

d'une manière générale,

- ◆ de respecter :
 - ◆ le règlement intérieur et les contraintes du lieu de stage ainsi que les termes de la convention de stage,
 - ◆ les demandes du lieu de stage touchant à la confidentialité et à la politique commerciale ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité et à l'utilisation du matériel ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec le client, la personne ressource dans le lieu de stage et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- ◆ de tenir à jour un tableau de bord ou un carnet de stage ;

sur le plan de la pratique professionnelle,

dans le respect des règles de déontologie, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement,

en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation,

- ◆ de participer à différents travaux du métier parmi les tâches suivantes :
 - ◆ effectuer un soin basique du visage et une épilation des sourcils à la pince ;
 - ◆ réaliser des soins spécifiques du visage, réaliser un traitement spécifique de la pilosité du visage et donner des conseils à la vente en relations avec les soins ;
 - ◆ effectuer une épilation du corps et conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins, réceptionner une livraison, stocker les produits et réapprovisionner ;
 - ◆ effectuer un massage de beauté du corps et conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins ;
 - ◆ effectuer un soin classique de beauté des mains, poser du vernis et conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins, répondre au téléphone et fixer un rendez-vous ;

- ◆ effectuer une « french manucure », poser des capsules et réaliser un façonnage en gel, conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins, travailler en équipe ;
- ◆ effectuer un maquillage de jour et un maquillage de correction, conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins ;
- ◆ effectuer un maquillage du soir et un maquillage semi-permanent, conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins, participer à la politique commerciale d'un institut de beauté ;
- ◆ effectuer un soin classique des pieds, une « french pedicure » et un façonnage en gel, conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins et travailler en équipe.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonctions :

- ◆ d'avaliser le contenu du stage en fonction des spécificités du lieu de stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant sur le contenu attendu des différents documents de stage ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ d'informer la personne ressource des droits, devoirs et responsabilités du lieu de stage et de contrôler l'application de la convention de stage.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 240 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage de l'esthéticien	PP	O	20
Total des périodes			20